

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 { , six mois, 14 , ,
 { , un an, 25 , ,

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 2 Mars 1867.

BULLETIN.

Il paraît, — et nous ne reproduisons cet on dit que sous toutes réserves, d'après le Bulletin de Paris, — qu'une partie seulement de notre corps expéditionnaire du Mexique (huit mille hommes environ) sera débarquée en France : le reste, c'est-à-dire une quinzaine de mille hommes, sera envoyé en Algérie. Cette destination donnée à la plus grande partie de nos troupes du Mexique s'explique par un projet d'expédition contre le Maroc voisins de notre frontière, tribus insoumises sur lesquelles l'empereur du Maroc n'a aucune action et qui font sur notre territoire d'incessantes incursions. Le général Fleury serait nommé pour cette époque gouverneur-général de l'Algérie, afin de commander cette expédition à laquelle prendraient part trois divisions actives, organisées à cet effet et placées sous les ordres des généraux de Wimpffen, Derbigny et Bourbaki.

Les nouvelles du Mexique sont peu favorables à l'Empereur Maximilien. Des avis de la Vera-Cruz, en date du 24 février, portent que les dissidents ont coupé les communications avec Mexico et sont maîtres de toutes les lignes importantes qui y conduisent.

Le Moniteur de l'Armée contient un rapport à l'Empereur du ministre de la guerre. En vertu des conclusions de ce document, revêtu de l'approbation de Sa Majesté, sous la date du 27 février 1867, les cent régiments d'infanterie de ligne reçoivent dans leur organisation les modifications dont elle était susceptible. Par suite, sur le pied de paix l'effectif réglementaire de chaque régiment d'infanterie sera de 1800 hommes, sur le pied de guerre de 3000 hommes environ. Plusieurs dispositions de la nouvelle organisation tendent à faciliter les évolutions de nos fantassins dans les mouvements des tirailleurs et à les fortifier dans le maniement des armes de précision. Bientôt, sous ce rapport, nos troupes de ligne n'auront plus rien à envier à l'habi-

leté de nos bataillons de chasseurs, tout en conservant cette solidité qui, dans la dernière campagne d'Italie, a prouvé tout ce qu'on peut attendre de l'infanterie française.

La politique intérieure de l'Angleterre, il faut en convenir, n'avait pas été soumise depuis longtemps à une aussi rude épreuve qu'elle ne l'est depuis une année. Libéraux et tories paraissent également incapables de résoudre les difficultés pendantes, notamment celles qui ont trait au bill de réforme. Sur ce point surtout, une majorité quelconque est de plus en plus introuvable. Les journaux de Londres prétendent que le comte Derby a déclaré que l'administration actuelle serait la dernière qui le verrait au pouvoir. Dans la réunion du 26, chez M. Gladstone, lord Russell a formellement délégué à ce dernier la direction du parti libéral. De pareils actes dénotent la lassitude qui gagne les anciens chefs des partis parlementaires.

Il se mêle quelques épines à la couronne triomphale de M. de Bismark et quoiqu'en disent les feuilles de Berlin, l'honneur d'être devenu Prussiens n'est pas apprécié par tous les annexés. Un télégramme de Berlin nous dit que les membres polonais se proposent, d'abord de protester contre l'incorporation des provinces polonaises dans la Confédération du Nord, et ensuite de présenter une proposition tendant à faire admettre la langue polonaise sur le même pied que la langue allemande. Que va dire de ces prétentions le Czar de toutes les Russies?

Sans vouloir préjuger l'avenir, on se demande volontiers si le dernier mot est vraiment dit entre la Prusse et l'Autriche!

D'après une dépêche de Vienne, l'intervention de cette puissance dans la question du Sleswig septentrional aurait été mise sur le tapis. La Prusse n'aurait pas voulu admettre qu'à Vienne on insitât sur une stipulation du traité de Prague. A la suite de cette déclaration, des tentatives auraient été faites pour amener l'Autriche à faire valoir directement la stipulation concernant le Sleswig septentrional. Jus-

qu'à présent, l'Autriche a accepté passivement les conséquences de sa défaite à Sadowa; qui oserait la blâmer aujourd'hui de s'apercevoir que son rôle n'est pas fini en Allemagne?

J. REBOUX.

REVUE DES JOURNAUX.

Le Monde trouve qu'il est opportun de constater qu'un passage du discours de M. le ministre d'Etat a résolu d'une façon fort inattendue une question qui s'était posée, il y a quelques jours, dans l'opinion :

« On se demandait, poursuit M. Ravelet, si le nouveau programme de gouvernement n'exigerait pas nécessairement des hommes nouveaux pour l'appliquer. D'une façon fort habile, M. Rouher a démontré, sans le dire, que ce changement de personnes n'était nullement nécessaire. Il a eu l'air de soulever un petit coin du voile pour faire pénétrer la Chambre dans le mystère des confidences personnelles. Il a dit que les nouvelles libertés n'étaient pas une concession du Souverain cédant à la pression d'un nouveau parti, mais l'exécution d'une pensée depuis longtemps formulée et résolue. La réforme économique, inaugurée il y a quelques années, était la préface de la réforme politique qui s'accomplit aujourd'hui. Les libertés commerciales ouvraient le chemin aux libertés publiques, et les hommes qui en ont été les instruments se sont trouvés, dès le premier jour, les dépositaires des intentions du Souverain. En présence de cette déclaration, on se demande ce que devient le tiers-parti. Ce n'est pas seulement son avenir, c'est son passé qui s'évanouit. »

La Liberté émet, sous la signature de M. E. de Girardin, une pensée analogue : « On attendait de M. Emile Olivier un discours-ministre; il a fait, ce qui a déconcerté et contristé ses amis, un discours ministériel. L'opposition systématique demeure ce qu'elle était; l'opposition constitutionnelle n'a plus de main qui porte son drapeau sur les bancs du Corps législatif. » M. H. Marie Martin, publiciste du Constitutionnel, trouve dans le nouveau projet de réforme électorale dont M. Disraeli vient d'entretenir la chambre des Communes, une preuve convaincante des embarras et de l'hésitation qu'éprouvent les classes gouvernantes en Angleterre toutes les fois qu'elles essaient de trancher cette question qu'elle n'ose aborder dans le sens indiqué par les vœux populaires : « De-

puis douze ou quinze ans que la question est à l'ordre du jour, les divers bills qui ont été présentés au Parlement n'ont abouti qu'à des mécomptes et n'ont fait qu'accroître les exigences de l'immense majorité des citoyens encore privés de leurs droits politiques. Aujourd'hui, par la voix de leurs orateurs, par les résolutions votées à l'unanimité dans tous leurs meetings, les travailleurs demandent plus que ni tory, ni whig n'a jamais jonglé leur offrir, plus que M. Bright lui-même n'a encore formellement demandé pour eux, c'est-à-dire le suffrage universel. Ceci posé, M. Marie-Martin entrant dans l'examen des détails du projet de M. Disraeli, conclut de cette appréciation que ce bill aboutira à un inévitable échec.

J. REBOUX.

Projet de loi sur l'instruction primaire.

Le projet de loi sur l'instruction primaire est en ce moment en discussion au Corps législatif.

L'article 1^{er} stipule que toute commune de 500 habitants et au-dessus est tenue d'avoir une école de filles, si elle n'en est pas dispensée par le conseil départemental. Dans toute école mixte tenue par un instituteur, une femme est chargée de diriger les travaux à l'aiguille des filles. Les articles 2 et 3 s'occupent des écoles de hameau dirigées par des adjoints et des adjointes. Cette idée, séduisante en théorie, nous paraît d'une application difficile. D'après l'article 4, les institutrices communales sont divisées en deux classes avec traitement minimum de 500 francs pour la première, de 400 francs pour la seconde. Les instituteurs adjoints, dit l'article 5, forment aussi deux classes et reçoivent des traitements analogues. Ces traitements pourront, suivant l'article 6, être prélevés en partie sur la rétribution scolaire.

L'article 7, l'un des plus considérables de la loi, se rapporte aux classes d'adultes. Il est ainsi conçu :

« Une indemnité, fixée par le ministre de l'instruction publique après avis du conseil municipal et sur la proposition du préfet, peut être accordée annuellement aux instituteurs et institutrices dirigeant une classe communale d'adultes, payante ou gratuite. »

L'adoption de cet article ne faisant doute pour personne, on peut regarder les classes d'adultes, jusqu'ici à l'état précaire, comme solidement et fructueusement instituées.

C'est sur l'article 8, ayant trait à l'enseignement gratuit, que se renouvellera le débat entre le gouvernement et l'opposition. Celle-ci demande la gratuité absolue. Ce serait, dans la plupart des localités, l'anarchie scolaire, la suppression de la concurrence, la dispersion des instituteurs. Le projet de loi, restant dans les limites du possible, autorise et même favorise la gratuité des classes; mais il n'en fait pas une mesure obligatoire. Voici le paragraphe en question :

« Toute commune qui veut entretenir plusieurs écoles entièrement gratuites peut affecter à cet entretien le produit d'une imposition extraordinaire qui n'excédera pas 4 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. En cas d'insuffisance, une subvention spéciale peut être accordée sur les fonds du département et de l'Etat. »

Pour tant faire que de recourir à ces éléments de crédit, bien mieux vaudrait accroître le traitement des instituteurs, sauf à étendre aussi le nombre des enfants admis sans rétribution à l'école.

Voici, du reste, d'après l'article 9, comment seraient régies financièrement les classes gratuites : le traitement de l'instituteur ou de l'institutrice se composerait, outre une somme fixe de 200 fr. :

- 1° D'une allocation éventuelle calculée d'après le nombre d'élèves présents;
- 2° D'un supplément emprunté, soit au budget de l'Etat, soit aux ressources départementales. Notre observation de tout-à-l'heure s'applique à cet article comme au précédent.

L'article 10 contient les principales dispositions économiques d'après lesquelles seront régies les écoles communales ordinaires. Nous le reproduisons en entier.

Le traitement des instituteurs et des institutrices se compose :

- 1° D'un traitement fixe de 200 fr.;
- 2° Du produit de la rétribution scolaire;
- 3° D'un traitement éventuel calculé d'après le nombre d'élèves gratuits présents à l'école;
- 4° D'un supplément accordé à ceux dont ces diverses allocations n'atteindra pas les minima déterminés par la loi de 1850 pour les instituteurs, et par l'art. 4 de la présente loi pour les institutrices.

Ces chiffres minima sont évidemment au-dessous des droits, des besoins des directeurs et des directrices d'école. Nous espérons que le Corps législatif y pourvoiera libéralement. Le renchérissement de toutes choses pèse sur les instituteurs comme sur les autres fonctionnaires. L'administration supérieure, et nous l'en-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 3 MARS 1867.

— 3 —

LES

TROIS SAURAIN

— III —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 1^{er} mars).

— Que dirais-tu donc si tu savais de quelle manière je suis traité? Jamais une douce parole n'a frappé mon oreille; je suis l'esclave, la bête de somme qui doit travailler sans relâche pour le bien-être du maître qui la nourrit; je n'ai pas le droit de parler ni même celui de penser. Mes réflexions, mes moindres paroles ont été si souvent traitées de sottises, que j'ai dû prendre le parti de me taire. J'en suis arrivé à ce point que parfois je me crois réellement idiot. Pourtant, j'éprouve comme les autres, certaines sensations intimes, de magnifiques élans d'enthousiasme; ma tête, à de longs intervalles, se volcanise; alors comme la lave s'échappant d'un cratère, la pensée en jaillit ardente pour s'élançer vers mille choses ignorées, pressenties et ardemment désirées. »

En parlant, la physionomie du jeune

homme avait pris une admirable expression de noblesse et de fierté : son front s'était illuminé; dans son regard plein de feu passaient des lueurs étranges.

Il appuya familièrement son bras sur l'épaule d'Amédée et lui dit :

« Au moins, toi, tu es heureux. »

— Oui, mais cela ne m'empêche pas d'être sensible aux souffrances de ceux que j'aime. Pauvre ami! si joyeux, si rieur autrefois... Ecoute, je suis riche, en revanche je dépense beaucoup d'argent; mais il y en aura toujours assez dans ma bourse pour faire deux parts. Ne te gêne pas avec moi, ami, et ne crains jamais d'être indiscret. Est-ce convenu ?

— J'accepte, mon ami, j'accepte ! dit le clerc profondément ému.

— Donc, à partir d'aujourd'hui, je suis ton banquier, s'écria joyeusement Amédée. Dis-moi, continua-t-il, ce soir, je réunis chez moi quelques amis, tu les connais tous, seras-tu des nôtres? Il s'agit d'un punch autour duquel nous rirons, causerons, chanterons et fumerons.

— Ce programme est des plus attrayants; mais, malgré le plaisir que j'aurais de me trouver avec vous, un travail que je dois terminer aujourd'hui m'empêchera d'assister à votre fête.

— Ton travail, tu le remettras à demain.

— Demain est un dimanche; or, ces jours-là, nous ne travaillons pas.

— Pourtant, tu te serais amusé, j'en suis sûr. Nous aurons des dames avec nous.

— C'est un supplément à ton programme que tu réservais pour me décider, reprit le clerc en souriant; la société des femmes

est certainement fort agréable : elles savent rendre une causerie animée et intéressante, et leur présence seule, stimulant tous les amours-propres, fait briller l'esprit des hommes qui en ont et même en donne à ceux qui n'en ont pas; mais, en ce moment, je suis peu disposé à trouver charmantes celles que tu dois recevoir ce soir.

— Ah! et pourquoi ?

Le jeune Saurain ne répondit pas, mais il rougit légèrement.

« J'ai ton secret, s'écria Amédée en riant; tu es amoureux. »

— Eh bien, oui, j'aime ! dit le clerc.

Ces mots furent prononcés à voix basse à l'oreille d'Amédée.

« Peux-tu me dire ?... »

— Ici, rien. Demain, j'irai te voir après-midi, nous causerons.

— Alors, à demain, je t'attendrai !

Les deux amis se serrèrent affectueusement la main et se séparèrent.

Le clerc n'avait pas encore eu le temps de tremper sa plume dans l'encre lorsque Charlotte fit une nouvelle invasion dans l'étude. Jamais sa laideur n'avait été aussi crûment caractérisée qu'en ce moment : la peau sèche qui marquait la place de ses sourcils tombait sur ses yeux, qu'un accès d'irritation faisait sortir de la tête; ses joues, vermillonnées par endroits, semblaient coupées de coups de de sabre.

« Et bien ! fit-elle avec aigreur, j'espère qu'il est resté ici assez longtemps, ce monsieur Amédée. Pourquoi le recevez-vous ? »

— Amédée est un ami d'enfance, répondit le jeune homme avec calme; je ne

vois pas ce qui peut m'empêcher de le recevoir.

— Un pilier d'estaminet, un mal élevé ! ricana la vieille fille.

— Charlotte !

— Qui vient de me rire au nez en passant près de moi, reprit-elle furieuse.

— Vous vous êtes trompée, mon ami est incapable...

— Votre ami ! Oser se vanter d'une pareille amitié.

— Et j'en suis fier, dit le clerc avec orgueil.

— Un coureur, un débauché, un...

— Charlotte, taisez-vous ! interrompit le jeune homme; Amédée est riche, libre de ses actions; il arrange sa vie comme il l'entend, cela le regarde, ne regarde que lui.

— Soit, mais vous devriez rougir de connaître un pareil homme. Je suis sûr qu'il ne va pas à la messe quatre fois par an.

— Vous pourriez même affirmer qu'il n'y va jamais, reprit Auguste en souriant malicieusement : il est protestant.

— Grand Dieu ! protestant !...

Et la vieille fille joignit une pantomime d'épouvante si comique, qu'un grand inquisiteur la voyant, aurait étouffé de rire.

Pour ne pas éclater, le clerc faisait des efforts incroyables. Certes, il y avait déjà loin de sa timidité habituelle au courage qu'il venait de montrer. Mais l'amour accomplit des miracles bien autrement étonnants.

La domestique en avait assez dit et assez entendu pour cette fois sans doute, car elle s'en alla en répétant trois fois, comme

les héros de Shakspeare, le mot *horreur* !

Ainsi que nous l'avons dit, le lendemain était un dimanche. Vers dix heures du matin, le jeune Saurain ayant mis son habit de fête, se disposait à sortir. Si son costume n'était pas de la dernière mode ni d'une grande élégance, il le portait néanmoins, avec une certaine prétention à la coquetterie, qui faisait un peu moins remarquer sa coupe saugrenue. D'ailleurs son linge était d'une blancheur immaculée, le nœud de sa cravate bien fait, et ses mains serrées dans des gants de soie noire. Pour une petite ville de province, où les élégants sont aussi rares qu'ils sont nombreux à Paris, cette toilette était passable. Au surplus, pourvu qu'une personne le trouvât bien, Auguste s'inquiétait fort peu de l'opinion que les autres pourraient avoir.

Charlotte venait de rentrer, après avoir entendu à Saint-Mammès une ou plusieurs messes; elle s'occupait à préparer le déjeuner. Les deux frères étaient sortis ensemble depuis une demi-heure. Le jeune homme se trouvait libre. Suivons-le donc à l'église Saint-Martin où, depuis quatre ou cinq dimanches, il ne manque pas d'assister à la grande messe. Mais nous sommes forcés de dire que ce n'est pas le désir de prier seulement qui l'amène en ce lieu.

A une faible distance du pilier, derrière lequel il s'assied, une jeune fille, la tête inclinée sur un livre d'heures richement relié, paraît absorbée dans un pieux recueillement. C'est Emma. Elle ignore pas que quelqu'un est là, tout près, pensant à elle; aussi, de temps à autre, ses yeux se détournent du livre et s'en vont, limides et craintifs, chercher derrière le pilier. Alors deux regards se croisent,